



Mairie de CERBERE
66290

Tél. 04.68.88.41.85

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cerbère, le 17 juillet 2023

Monsieur Christian GRAU,
Maire de CERBERE
A
Monsieur Antoine PARRA
Président de la
Communauté de Communes
Albères Côte Vermeille Illibéris
Impasse Charlemagne
66 700 ARGELES SUR MER

ARRIVE LE
21 JUIL. 2023
Communauté de Communes
ACVI

Monsieur le Président,

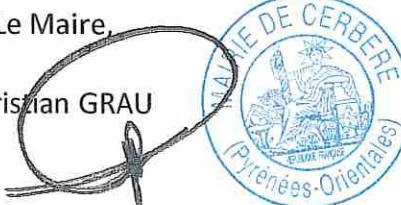
Par le présent courrier, je me permets de vous adresser en pièce-jointe un dossier de demande de versement de fonds de concours solidarité 2023 pour un montant de 20 000€ pour l'opération de création d'une zone de stationnement de camping-car.

Ce projet a pour objectif de dynamiser le tourisme sur le territoire de la commune et de la communauté de commune en améliorant notre qualité d'accueil, réduire le camping sauvage, et ainsi le risque de pollution et le risque incendie.

En espérant que cette demande retiendra toute votre attention,

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations

Le Maire,
Christian GRAU



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 066-216600486-20230712-DEL066_2023-DE

N°066-2023

**Nombre de
Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 2
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0
Convocation :
05/07/2023**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CERBERE
Séance du 12 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **CERBERE** dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian GRAU.

Présents : MM. Christian GRAU, Françoise BASTELICA, Jérôme CANOVAS, Jean-Louis MARQUES, Yannick CONEGERO, Marie ARIZA, Daniel GALY, Régine LEVACHER, Boris IGONET, Michel BIAL, Claire KIRCH,

Procurations :

Madame Violaine **MARIANNE** à Monsieur Yannick **CONEGERO**
Madame Carole **DUCIEL** à Madame Françoise **BASTELICA**

Absents excusés :

Violaine **MARIANNE**
Carole **DUCIEL**
Corinne **DELOS**
Marie **CABASSOT**

Monsieur Yannick **CONEGERO** a été nommé Secrétaire de Séance

OBJET : 7.5.1 – DEMANDE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS DE DEBLOCAGE DE FONDS DE CONCOURS – ANNEE 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 20 septembre 2021 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis,
Considérant que la Commune de CERBERE entend solliciter auprès de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis, une aide financière pour la création d'une zone de stationnement de camping-car, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis,

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 066-216600486-20230712-DEL066_2023-DE

Considérant que pour accueillir avec qualité les camping-car d'endroit dédié pour stationner et vidanger les eaux usées il était nécessaire de créer une zone de stationnement dédiée,

Considérant que ce projet permettra via la réduction du stationnement sauvage une limitation du risque incendie très fort sur notre territoire,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe à la présente délibération,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis en vue de participer au financement de construction d'une zone de stationnement de camping-car à CERBERE à hauteur de 20 000 € sur un montant total de dépenses HORS TAXES de 54 410.07 € soit 36.75 %
- D'Autoriser le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christian GRAU



Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture P.O. le :

Affiché / Notifié le :



Mairie de CERBERE

66290

Tél. 04.68.88.41.85

DOSSIER DE DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS

COMMUNE : CERBÈRE

Pièces à joindre au dossier de demande :

- la fiche de présentation (Fiche n°1) Cette fiche est essentiellement destinée à identifier l'interlocuteur du projet au sein de votre commune.
- la délibération de la commune sollicitant le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS. (Modèle en Fiche n° 2 : Exemple de délibération portant demande d'un fonds de concours).

Cette délibération devant être transmise à la collectivité au plus tard un mois avant le conseil communautaire pour lequel le maire sollicite un examen.

- une note explicative et descriptive du projet (Fiche 3), Cette partie est destinée à vous aider à préciser votre demande de fonds de concours auprès de la CC-ACVI (Intérêts du projet, la faisabilité...).
- les devis.
- le plan de financement prévisionnel du projet (Modèle en Fiche 4), Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme et, aussi détaillé, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche.
- le calendrier prévisionnel - le cas échéant, état des demandes de subvention auprès d'autres organismes.



Mairie de Cerbère – 23 avenue du Général de Gaulle 66290 CERBERE

Tel : 04.68.88.41.85 Mail : dgs@mairie-cerbere.fr

Fiche n°1 : Présentation

Identification :

Nom de la commune : Cerbère

Adresse: 23 avenue du général de Gaulle 66290 CERBERE

Courriel : dgs@mairie-cerbere.fr

Intitulé du projet : CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR POUR DYNAMISER LE TOURISME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET PROTECTION DU TERRITOIRE LIÉ AU RISQUE INCENDIE DANS LE CADRE DU CAMPING SAUVAGE

Identification de la personne chargée du dossier :

Nom : LAVAIL

Prénom : Priscillia

Qualité : Directrice Générale des Services

Téléphone : 04 68 88 63 18

Courriel : dgs@mairie-cerbere.fr



Fiche n°3. Note explicative et descriptive du projet - Motivation de la demande

- Intérêt du projet pour la commune :

Le projet de création d'une aire de camping-cars permet d'affecter cette zone réhabilitée au tourisme afin de dynamiser la commune et un intérêt sécuritaire afin de protéger la commune en réduisant le camping sauvage, cause de risque incendie.

- Intérêt du projet pour le territoire :

Ce projet apporte les mêmes intérêts pour le territoire de la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris, à savoir d'attirer des touristes désireux de découvrir le territoire, sa réserve marine de Banyuls-Cerbère et son sentier littoral, situé à proximité immédiate de l'aire de camping-cars. Il apporte également un intérêt pour la sécurité du territoire concernant le risque incendie en évitant le camping sauvage, et protégeant ainsi les forêts et leur biodiversité (plus de vidange des eaux grises en montagne, et plus de feux dans des endroits non-adaptés)

- Réponses aux critères :

Réalisation d'un équipement : immobilisation corporelle des dépenses d'un équipement d'intérêt public.

- Faisabilité du projet (aspect fonciers, juridiques, techniques)

Le projet est réalisé avec un autofinancement de la commune à hauteur de 46,95 % et un financement de l'Etat et la Région par le biais du Plan Littoral 21 à hauteur de 16,30%.

Les aspects techniques ont été maîtrisés par des sociétés professionnelles en matière d'aménagement de terrain et d'aménagement d'aires de camping-cars.

En termes de domanialité, la Commune est propriétaire des parcelles destinées à recevoir le projet. Ces parcelles sont situées sur une zone de stationnement non soumise à autorisation d'urbanisme.



Fiche n°4 : budget prévisionnel

Budget prévisionnel simplifié :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
E.T.R SAS			
branchements	12 400.00 €	Commune	25 545.03 €
E.T.R SAS		Etat/Région Plan Littoral 21	8 865.04 €
parcellisation	6 600.00 €		
CEGELEC CITEOS			
création réseaux d'électricité	11 825.00 €	Communauté de Communes Albère Côte Vermeille Illibéris	20 000.00 €
ATAC			
terrassement du terrain	8 810.00 €		
SUD JARDINS 66			
aménagement paysagé	14 775.07 €		
TOTAL	54 410.07 €	TOTAL	54 410.07 €

* Selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours





COMMUNE DE CERBERE

FONDS DE CONCOURS SOLIDARITÉ 2023 – DEMANDE DE VERSEMENT

Nature de la Dépense : CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR POUR DYNAMISER LE TOURISME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET PROTECTION DU TERRITOIRE LIÉ AU RISQUE INCENDIE DANS LE CADRE DU CAMPING SAUVAGE

Montant HT de la Dépense : 12 400.00 euros

Cf. facture FA0039 E.T.R SAS - Bordereau de mandats 5, mandat 16

+

Montant HT de la Dépense : 6 600.00 euros

Cf. facture FA0054 E.T.R SAS - Bordereau de mandats 86, mandat 604

+

Montant HT de la Dépense : 11 825.00 euros

Cf. facture 2360020128 CEGELEC CITEOS - Bordereau de mandats 18, mandat 117

+

Montant HT de la Dépense : 8 810.00 euros

Cf. facture 00608 ATAC - Bordereau de mandats 52, mandat 348

+

Montant HT de la Dépense : 14 775.07 euros

Cf. facture 2023-000030 SUD JARDINS 66 - Bordereau de mandats 41, mandat 311

(Subvention accordée par l'Etat/Région Plan littoral 21 à hauteur de 60% soit 8 865.04 euros)

Total : 54 410.07 euros

Autofinancement de la Commune : 25 545.03 euros

Subvention de l'Etat : 8 865.04 euros

Fonds de concours de la CCACVI : 20 000.00 euros

A Cerbère, le 18 juillet 2023

Le Maire,

Christian GRAU



Mairie de CERBERE
66290



Tél. 04.68.88.41.85

**CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR POUR DYNAMISER LE TOURISME SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES ET PROTECTION DU TERRITOIRE LIÉ AU RISQUE INCENDIE DANS LE CADRE DU
CAMPING SAUVAGE**

Montant total des travaux : 54 410.07 € HT

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX**

Je, soussigné Christian GRAU, Maire de CERBERE, Maître d'ouvrage, atteste sur l'honneur que les travaux relatifs à l'opération :

**CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR POUR DYNAMISER LE TOURISME SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES ET PROTECTION DU TERRITOIRE LIÉ AU RISQUE INCENDIE DANS LE CADRE DU
CAMPING SAUVAGE**

Montant total des travaux : 54 410.07 € HT

pour laquelle une subvention au titre du fonds de concours solidarité est demandée au Conseil communautaire sont achevés depuis le 22 juin 2023 pour un montant total H.T. de 54 410.07€.

Le plan de financement définitif est le suivant :

<u>RESSOURCES :</u>	Taux de financement demandé	<i>Plan de financement final HT après réalisation des travaux</i>
Autofinancement de la commune :.....	46.95 %	25 545.03 €
Etat/Région plan littoral 21 (uniquement 60% sur Sud Jardin 66)	16.30%	8 865.04 €
Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris	36.75 %	20 000.00 €
Total des ressources :	100%	54 410.07 €

Fait à Cerbère, le 18 juillet 2023
Signature du pouvoir adjudicateur

Le Maire,
Le Maire,
Christian GRAU

Mairie de CERBERE
66290

Tél. 04.68.88.41.85



**CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR POUR DYNAMISER LE TOURISME SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES ET PROTECTION DU TERRITOIRE LIÉ AU RISQUE INCENDIE DANS LE CADRE DU
CAMPING SAUVAGE**

Montant total des travaux : 54 410.07 € HT

DECOMPTE FINANCIER ET DEFINITIF

Facture 1 E.T.R SAS branchements		
Montant versé par mandat 16 bordereau 5 transmis le 02/02/23 en trésorerie	Montant HT	12 400.00 €
	Montant TVA	2 480.00 €
	Montant TTC	14 880.00 €

Facture 2 E.T.R SAS parcellisation		
Montant versé par mandat 604 bordereau 86 transmis le 22/06/23 en trésorerie	Montant HT	6 600.00 €
	Montant TVA	1 320.00 €
	Montant TTC	7 920.00 €

Facture CEGELEC CITEOS électricité		
Montant versé par mandat 117 bordereau 18 transmis le 21/02/23 en trésorerie	Montant HT	11 825.00 €
	Montant TVA	2 365.00 €
	Montant TTC	14 190.00 €

Facture ATAC terrassement		
Montant versé par mandat 348 bordereau 52 transmis le 24/04/23 en trésorerie	Montant HT	8 810.00 €
	Montant TVA	1 762.00 €
	Montant TTC	10 572.00 €

Facture Sud Jardins 66		
Montant versé par mandat 311 bordereau 41 transmis le 11/04/23 en trésorerie	Montant HT	14 775.07 €
	Montant TVA	2 955.01 €
	Montant TTC	17 730.08 €

Fait à Cerbère, le 18 juillet 2023

Signature du pouvoir adjudicateur

Le Maire
Christian GR

Le Comptable Public
Christophe CHAMBRON
C. Angeles
06007

E.T.R SAS

SAS ETR SAS

47 CHEMIN ST JEAN

66240 SAINT-ESTEVE

Tél : +33 6 09798916

Capital : 500,00 Euros

R.C.S. : 910491158

SIRET : 91049115800010

N/Id CEE : FR46910491158

Facture N°

FA0039

Date

31/01/2023

Client

016

MAIRIE DE CERBERE

23 avenue du Général de Gaulle

66290 Cerbère

Devis 220503

Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
Amené et repli de matériel	U	1,000	500,00	500,00
Fourniture et pose de PVC CR8 Ø 200, y/c terrassement sur 1.20 m en moyenne, gravette de pose et remblais en concassés 0/31.5	ml	115,000	80,00	9 200,00
Réfection du branchement de la pompe de relevage	U	1,000	250,00	250,00
Branchement du réseau neuf sur regards existants y/c remplacement des tampons fonte, maçonnerie d'étanchéité et condamnation du réseau existant	U	4,000	550,00	2 200,00
Suppression de regard existant, condamnation du réseau	U	1,000	250,00	250,00

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
5	12 400,00	20,00	2 480,00

Total HT	12 400,00
Net HT	12 400,00
Total TVA	2 480,00
Total TTC	14 880,00
NET A PAYER	14 880,00

Acompte versé				
Ref. acompte	Date	Montant HT	Tx TVA	Montant TTC
Aucun acompte de saisi				

Remarque : Le nouveau réseau sera posé au dessus ou en continuité de l'ancien

Pénalités de retard (taux annuel) : 10,00% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40,00 €

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

Facture payable le 28/02/2023 pour la somme de 14 880,00 Euros par Virement.

E.T.R SAS

SAS ETR SAS

47 CHEMIN ST JEAN

66240 SAINT-ESTEVE

Tél : +33 6 09798916

Capital : 500,00 Euros

R.C.S. : 910491158

SIRET : 91049115800010

N/Id CEE : FR46910491158

Facture N°

FA0054

Date

28/04/2023

Client

016

MAIRIE DE CERBERE

23 avenue du Général de Gaulle

66290 Cerbère

Devis 230201

Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
Objet : réalisation du devis 230201				
Amené et repli de matériel	U	1,000	200,00	200,00
Fourniture et pose de lisses bois 140x200, type domaine, 2 lisses, y/c scellement béton	ml	75,000	52,00	3 900,00
Pose de barrières fournies par le client	ml	50,000	30,00	1 500,00
Fourniture et mise en place de concassé 0/31.5 noble, y/c compactage, (36 tonnes , soit 3 camions 6x4)	m³	20,000	50,00	1 000,00

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
5	6 600,00	20,00	1 320,00

Total HT	6 600,00
Net HT	6 600,00
Total TVA	1 320,00
Total TTC	7 920,00
NET A PAYER	7 920,00

Acompte versé				
Ref. acompte	Date	Montant HT	Tx TVA	Montant TTC
Aucun acompte de saisi				

Remarque : Le nouveau réseau sera posé au dessus ou en continuité de l'ancien

Pénalités de retard (taux annuel) : 10,00% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40,00 €

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

Facture payable le 28/05/2023 pour la somme de 7 920,00 Euros par Virement.

FACTURE

RESPONSABLE D'AFFAIRE : FOURMENTIN XAVIER

FAIT LE 11.01.2023

Facturé à :

Livré à :

COMMUNE DE CERBERE

COMMUNE DE CERBERE

HOTEL DE VILLE
66290 CERBERE
France GNL:
Tva Intracomm.: FR22216600486
Email destinataire:HOTEL DE VILLE
66290 CERBERE
France

REFERENCE A RAPPELER	EMIS LE					
2360020128	11.01.2023					
SUR AFFAIRE	DATE RETOUR PAIEMENT					
P.0550306.1.01	11.02.2023					
REFERENCE CLIENT	TOTAL HT	MONTANT HT	TAUX TVA %	MONTANT T.V.A	TOTAL	MONTANT TOTAL TTC
0000105593	11.825,00	11.825,00	20,00 ENC	2.365,00	2.365,00	14.190,00

EUR

Dont TVA sur encaissement 2365.00 Dont TVA sur débit 0.00

V/ CDE: CERBERE du 05/12/2022

Code osmose emetteur:27955

Code service executant:

Nombre pieces jointes: 0

Commentaire:

SIRET Client: 21660048600015

Type de facture: Autre

Identifiant titulaire marche:

Raison sociale titulaire:

Code pays titulaire:

DESIGNATION	TAUX TVA	QUANTITE	UNITE	PU	HT
Alimentation aire de camping car	20,00 %	1,000	U	11.825,00	11.825,00

Cegelec Perpignan
335 RUE LOUIS DELAUNAY
ZI NORD
66000 PERPIGNAN
France
Contact: Mme PASCALE JOVER
Tél.:
Fax:
Internet: www.vinci-energies.com

SAS Unipersonnelle au Capital de 4112784 EUR
RCS PERPIGNAN B 537915670
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR23537915670
Code APE 4321A
SIRET 53791567000021

En votre aimable règlement par Virement bancaire

Règlement à l'ordre de BNP PARIBAS

RIB: 30004.02552.00011035976.07

IBAN: FR7630004025520001103597607

BIC: BNPAFRPP

Conditions: Pas d'escompte en cas de règlement anticipé

PENALITES DE RETARD: En cas de retard de paiement, seront dus au créancier (i) des pénalités de retard au taux de refinancement de la BCE la plus récente majoré de 10 points, (ii) une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, (iii) une indemnisation complémentaire pour frais de recouvrement engagés au-delà de l'indemnité forfaitaire

Facture N° 2360020128

Références à rappeler impérativement lors de votre paiement

Date de la facture
11.01.2023

Vos réf
AIRE DE CAMPING CAR

Correspondant
Mme PASCALE JOVER / pascale.jover@citeos.com

Responsable d'affaire
M. XAVIER FOURMENTIN / xavier.fourmentin@citeos.com

Commande
7688866

Version
Duplicata

Client
105593

Affaire
P.0550306.1.01

N° TVA Client
FR22216600486

N° TVA Entreprise
FR23537915670

COMMUNE DE CERBERE
HOTEL DE VILLE
FR-66290 CERBERE
France

Poste	Désignation	% Avanci / Qté	Pu HT EUR	Pt HT EUR
10	Alimentation aire de camping car - Cerbère	1 U	11.825,00	11.825,00
	Désignation		Pt HT EUR	TVA
	Montant HT de la facture		11.825,00	
	Taxe collectée à 20,0 %		2.365,00	14.190,00
	MONTANT DE LA PRESENTE FACTURE		11.825,00	2.365,00
				14.190,00

Conditions de paiement : Réception facture plus 30 jours , soit le 11.02.2023

TVA SUR ENCAISSEMENT

Selon les lois et règlements en vigueur, en cas de retard de paiement, seront dues au créancier (i) des pénalités de retard exigibles de plein droit au taux BCE appliqué à son opération de refinancement la plus récente majoré de 8 points, (ii) une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, (iii) une indemnisation complémentaire pour frais de recouvrement engagés au-delà de l'indemnité forfaitaire
Pas d'escompte en cas de règlement anticipé

Document dématérialisé

Les fournitures et prestations, objet de la présente facture, sont susceptibles de comprendre des lampes soumises aux dispositions du Décret 2005-829 du 20 juillet 2005. Nous vous informons qu'à compter du 15.11.2006, le coût correspondant à l'élimination des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques est de 15 centimes d'euros HT par lampe.

Attention aux tentatives de fraudes.

Ne modifiez pas nos coordonnées bancaires sans une vérification préalable auprès de votre contact habituel.

Domiciliation bancaire :
BNP PARIBAS Agence ENTREP IDF OUEST
(n° 3000402552) Cte 00011035976 - Rib 07
IBAN : FR76 3000 4025 5200 0110 3597 607 BIC : BNPAFRPP1FO

Cegelec Perpignan
Société par actions simplifiée
au capital de 4 112 784 euros
Siège social: ZI Polygone Nord,
335 rue Louis Delaunay, 66000 Perpignan
RCS Perpignan 537 915 670
Code APE: 4321 A
TVA FR23 537 915 670

ATAC Terrassement

17, Rue de la Fareille

66290 CERBERE

Tél : 06 88 88 04 24

Fax : 04 68 39 14 55

Facture

COMMUNE DE CERBERE
6, Rue du Maréchal Joffre

Numéro

NO 00608

Date

28/03/2023

Code client

1417

66290 CERBERE

N° TVA :

Date d'échéance

Mode règlement

Date de livraison

Code article	Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
	Transférée de : Devis n° N° 00670 du 17/02/2023				
	Mise à disposition d'une mini pelle avec chauffeur	7,00	550,00	3 850,00	20,00
	Mise à disposition d'un camion benne avec chauffeur	7,00	520,00	3 640,00	20,00
	Évacuation et mise en décharge des gravats béton	2,00	280,00	560,00	20,00
	Fourniture de 0/20 concassé	2,00	380,00	760,00	20,00

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 1.5 fois le taux intérêt légal sera exigible (loi du 31/12/93)

Total HT

8 810,00

Total TVA

1 762,00

Total TTC

10 572,00

Acompte

0,00

Net à payer

10 572,00 €

Taux

20,00

Base

8 810,00

Montant

1 762,00



SUD JARDINS 66

EUURL au capital de 2000 €

14 rue des Compagnons

66200 Alénia

Mob. : 0621702389 - E-mail : sanchezmichel707@gmail.com

SIRET : 90882643100011 - TVA intra com. : FR07908826431 - Code APE: 8130Z

**CRÉATION - ENTRETIEN - ÉLAGAGE
GAZON SYNTHÉTIQUE**

FACTURE

MAIRIE de CERBERE
23 Avenue du General de Gaulle
66290 Cerbère

Référence : Facture-2023-000030

Document de référence : Devis-2022-000005

Date : 07/04/2023

Échéance : 30 jours - 07/05/2023

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant net HT	Taux TVA
<u>Amenagement paysager avec arrosage automatique de l'aire de camping car</u>					
Pittosporum Tobira en 3 litres	210,00		24,22 €	5 086,20 €	20,00%
Photinia red robin en 5 litres	45,00		36,80 €	1 656,00 €	20,00%
forfait plantations avec apport terreau	1,00		4 500,00 €	4 500,00 €	20,00%
Romarins rampant	20,00		26,50 €	530,00 €	20,00%
sauge	20,00		38,70 €	774,00 €	20,00%
lantanas rampant	30,00		20,80 €	624,00 €	20,00%
Geotextile pro 130 grammages	50,00		1,87 €	93,50 €	20,00%
gravier deco miel roulé 16/20	6,00	tonnes	133,90 €	803,40 €	20,00%
forfait plantations plus pose geotextile plus gravier deco	1,00		2 500,00 €	2 500,00 €	20,00%
programmeur a pile	2,00		128,45 €	256,90 €	20,00%
rouleaux tuyaux diametre 16 mm en 100 ml	5,00		82,72 €	413,60 €	20,00%
regard pour l arrosage	2,00		110,20 €	220,40 €	20,00%
petite fournitures (raccord,t,coudes,bouchons de fin de ligne)	1,00		150,00 €	150,00 €	20,00%
forfait pose	1,00		3 500,00 €	3 500,00 €	20,00%
<u>Modalités de paiement :</u>					
<u>Acompte versé a la signature du devis 30 % : 7599.52</u>					
<u>Solde versé à la facturation</u>					



CRÉATION - ENTRETIEN - ÉLAGAGE
GAZON SYNTHÉTIQUE

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant net HT	Taux TVA

Taux	Total HT	Montant TVA
20,00 %	21 108,00 €	4 221,60 €

Total HT	21 108,00 €
TVA	4 221,60 €
Total TTC	25 329,60 €
Acompte n°1 : Facture-2023-000029	7 599,52 €
Solde à payer	17 730,08 €

Coordonnées bancaires - BIC : AGRIFRPP871

IBAN : FR7617106000013001678210202

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.
 Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.
 Conformément à la loi du 12 mai 1980, les marchandises livrées demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix.
 En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros